

# CONFÉRENCE DU DÉSARMEMENT

CD/PV. 476  
23 août 1988

FRANCAIS

---

COMPTE RENDU DÉFINITIF DE LA QUATRE CENT SOIXANTE-SEIZIÈME SÉANCE

Tenue au Palais des Nations, à Genève,  
le mardi 23 août 1988, à 10 heures

Président : M. Wisber Loeis (Indonésie)

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je déclare ouverte la 476ème séance plénière de la Conférence du désarmement.

Conformément à son programme de travail, la Conférence commence aujourd'hui à examiner les points 6 et 7 : "Arrangements internationaux efficaces pour garantir les Etats non dotés d'armes nucléaires contre le recours ou la menace du recours aux armes nucléaires" et "Nouveaux types d'armes de destruction massive et nouveaux systèmes de telles armes; armes radiologiques". Toutefois, en vertu de l'article 30 du règlement intérieur, les membres qui le souhaiteraient peuvent soulever toute autre question ayant trait aux travaux de la Conférence.

Sont inscrits sur la liste des orateurs pour aujourd'hui, les représentants de la République populaire démocratique de Corée et du Canada. Comme suite à la décision prise par la Conférence à sa 465ème séance plénière, je donne maintenant la parole au représentant de la République populaire démocratique de Corée, l'Ambassadeur Ri Tcheul.

M. RI TCHEUL (République populaire démocratique de Corée) : Monsieur le Président, permettez-moi d'abord de vous féliciter de votre accession à la présidence de la Conférence du désarmement pour le mois en cours, ainsi que de la maîtrise et de la grande expérience avec lesquelles vous guidez nos travaux. Je voudrais également exprimer ma profonde gratitude aux distingués représentants qui ont apporté leur appui à la délégation de la République populaire démocratique de Corée, désireuse de contribuer au désarmement général et complet, pour qu'elle puisse participer aux travaux de cette auguste assemblée.

Etant donné que son territoire et sa nation restent divisés depuis plus de 40 ans et qu'elle n'a toujours pas écarté le danger de guerre, la République populaire démocratique de Corée aspire non moins ardemment que quiconque à la détente de la situation internationale dans son ensemble et attache un vif intérêt au désarmement.

La solution du problème crucial qu'est le désarmement, surtout nucléaire, dépend entièrement de la position des Etats dotés d'armes nucléaires eux-mêmes.

L'apparition de l'arme nucléaire et l'histoire de son développement montrent, par ailleurs, qu'il est difficile d'escompter un désarmement nucléaire si les Etats non dotés d'armes nucléaires ne font pas eux-mêmes des efforts plus énergiques.

Pour ce qui concerne le désarmement nucléaire, les armes nucléaires déployées contre les Etats qui n'en possèdent pas ou contre les régions qui réclament la création de zones dénucléarisées n'ont plus de raison d'être maintenant que la situation internationale dans son ensemble présente des signes de détente.

(M. Ri Tcheul, République populaire démocratique de Corée)

Le démantèlement des armes nucléaires qui visent ceux qui en sont exempts, ne poserait pas de problèmes complexes et ne nécessiterait pas beaucoup de temps.

Depuis longtemps mon gouvernement a proclamé zone dénucléarisée le nord de la péninsule coréenne au-delà de la ligne de démarcation.

Les armes nucléaires qui se chiffrent à plus d'un millier et qui sont actuellement déployées en Corée du Sud et dirigées contre nous constituent un danger fondamental de déclenchement de guerre nucléaire dans cette région.

La présence en Corée du Sud de troupes américaines fortes de plus de 40 000 hommes, effectif qui ne cesse de s'accroître, les manoeuvres militaires de grande envergure auxquelles se livrent sans cesse les Sud-Coréens et les Américains et qui mobilisent un énorme matériel de guerre et plusieurs centaines de milliers de soldats sont pour nous une menace constante et une source d'inquiétude permanente.

La confrontation et le conflit armé dans la péninsule coréenne ne seront profitables pour personne. Si un nouveau conflit doit éclater en Corée, nul n'en sortira indemne et aussi bien les Etats-Unis que la Corée du Sud en subiront les atteintes. Il nous faut donc opter pour la voie qui nous permettra à tous d'être épargnés.

Mon gouvernement estime que son pays et les Etats-Unis devraient au plus tôt se réunir autour de la même table puisque d'eux dépendent la détente et la paix en Corée.

A cet égard, le Comité permanent de l'Assemblée populaire suprême de mon pays a proposé, le 20 juillet dernier, d'entamer des pourparlers à l'échelon parlementaire avec le Congrès américain.

Certains affirment que la présence d'armes nucléaires dans le Sud de la Corée vise à parer à la prétendue "menace" venant du Nord, mais nous pensons qu'ils savent bien que nous n'agissons pas ainsi qu'ils le disent. Notre peuple refuse qu'avec le déclenchement d'une nouvelle guerre son territoire soit réduit en cendres et la nation plongée dans l'horreur.

Nous avons proposé que les pourparlers interparlementaires aient lieu à New York, à Pyongyang ou encore dans un pays tiers. Ils permettront d'aboutir à une meilleure compréhension, d'apporter une contribution effective à la détente dans la péninsule coréenne et de promouvoir le dialogue entre le Nord et le Sud de la Corée en vue de leur réunification.

Nous voudrions dire aux Américains que la guerre qui nous a opposés hier ne nous empêche pas de nous asseoir aujourd'hui à la même table et qu'il n'y a pas de raison que les relations actuellement hostiles ne puissent s'améliorer. N'est-il pas vrai que dans les années 50, nous avons réussi à mettre fin à la guerre par la négociation ?

(M. Ri Tcheul, République populaire démocratique de Corée)

La République populaire démocratique de Corée se fait un devoir de transformer la péninsule coréenne en zone de paix dénucléarisée; elle s'efforce activement d'étendre cette zone à toute l'Asie du Nord-Est et prend des mesures réalistes à cette fin. En vue de créer un climat favorable à l'élimination des armes nucléaires et au retrait des forces étrangères, nous avons présenté une proposition visant à réduire les forces armées par étapes et sur une base mutuelle, et nous avons pris l'initiative de tenir des négociations multilatérales de désarmement pour son application. Suite à cette proposition avancée l'année dernière, mon gouvernement a procédé à une réduction unilatérale des effectifs militaires de 100 000 hommes.

En raison de la tension qui règne sur le sol coréen, nous avons proposé cette année de tenir une conférence conjointe Nord-Sud et, en particulier, le 20 juillet dernier, l'Assemblée populaire suprême de mon pays a pris l'initiative d'organiser une réunion avec l'Assemblée correspondante sud-coréenne, jugeant impérieux de trouver une solution au problème de la non-agression entre le Nord et le Sud.

Le projet de Déclaration commune de non-agression entre le Nord et le Sud stipule ce qui suit :

Premièrement, en aucun cas l'une des deux parties n'aura recours à la force contre l'autre.

Deuxièmement, les deux parties régleront par le dialogue et les négociations leurs différends et leurs problèmes litigieux.

Troisièmement, aucune des deux parties ne prendra part à une agression ou à des actes d'intervention armée étrangère dirigée contre l'autre partie.

Quatrièmement, la ligne de non-agression sera la ligne de démarcation militaire actuelle.

Cinquièmement, chaque partie réduira par étapes ses forces armées et, en même temps, prendra des mesures pour le retrait par étapes des troupes étrangères et de leurs armes nucléaires déployées dans la péninsule coréenne.

Sixièmement, les deux parties feront de l'actuelle zone démilitarisée une zone tampon, s'emploieront à éviter tout conflit armé et litige dans cette zone et, à titre de garantie, y feront stationner une force de surveillance des pays neutres, etc.

Cependant, tous nos efforts n'ont pas encore trouvé l'écho qu'ils méritent et, par conséquent, la situation demeure inchangée. Les mesures unilatérales ne suffisent pas, de par leur nature, pour réaliser la paix, la sécurité et le désarmement.

(M. Ri Tcheul, République populaire démocratique de Corée)

Nous estimons qu'il convient d'appeler toute l'attention voulue sur le fait que les Etats-Unis continuent à aggraver la tension dans la péninsule coréenne, alors qu'ils s'intéressent à la détente dans d'autres parties du monde.

La troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au désarmement et la présente Conférence prouvent que le désarmement n'est en aucun cas un problème de méthode mais un problème de principe, et qu'il met en jeu la volonté politique de chaque pays.

Aujourd'hui, alors que la troisième session extraordinaire n'a pas porté ses fruits, les regards du monde entier sont tournés vers les négociations menées à la Conférence du désarmement à Genève, avec l'espoir que des succès remarquables seront enregistrés dans le domaine du désarmement général et complet, surtout nucléaire.

Ma délégation, qui accorde tout leur prix aux différentes initiatives de paix et de désarmement nucléaire prises par les pays socialistes et les pays non alignés, souhaite que soit conclu le plus rapidement possible l'accord sur la réduction de 50 % des armes stratégiques, en tant que suite à la ratification du Traité FNI saluée comme le premier pas en direction du désarmement nucléaire.

La lutte antinucléaire des Etats non dotés d'armes nucléaires pour la réalisation du désarmement général et complet se traduit par un mouvement de création de zones de paix dénucléarisées, qui de jour en jour gagne en ampleur à l'échelle internationale.

Dans cette conjoncture, ma délégation estime qu'il est nécessaire de prendre des mesures pour favoriser et coordonner de manière unifiée le processus de création de zones dénucléarisées sur le plan mondial.

Il faudra tout particulièrement s'attacher avant tout à la dénucléarisation des régions où sont déployées en première ligne des forces nucléaires, où des armes nucléaires tactiques et de campagne créent le risque le plus grand de provoquer une guerre nucléaire. Des mesures internationales devront être prises pour mettre fin au stationnement des forces armées des Etats dotés d'armes nucléaires, à l'installation de bases nucléaires et à la livraison d'armes nucléaires de toutes sortes dans les pays qui n'en sont pas dotés.

Les peuples de tous les pays et leur gouvernement souhaitent que soit conclue dans le courant de cette année la convention sur l'interdiction des armes chimiques qui fait l'objet de discussions depuis plusieurs années à la Conférence du désarmement. Notre peuple, qui le premier après la seconde guerre mondiale a été victime des armes chimiques, considère que la conclusion de cette convention n'a déjà que trop tardé et il attend impatiemment de la Conférence un document juridique permettant de mettre fin une fois pour toutes aux horreurs de la guerre chimique sur la Terre.

(M. Ri Tcheul, République populaire démocratique de Corée)

Les autres tâches qui incombent à la Conférence du désarmement, notamment la réduction des armes classiques, la prévention de la course aux armements dans l'espace et l'élaboration du Programme global de désarmement, sont aussi importantes que lourdes de responsabilités. Ma délégation ne ménagera pour sa part aucun effort et apportera tout son concours pour que les travaux de la Conférence aboutissent à des résultats fructueux.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant de la République populaire démocratique de Corée de sa déclaration et de ses paroles aimables à l'endroit du Président. Je donne maintenant la parole au représentant du Canada, l'ambassadeur Marchand.

M. de MONTIGNY MARCHAND (Canada) : Ma déclaration d'aujourd'hui portera principalement sur le premier point de l'ordre du jour de la Conférence, la question primordiale de l'interdiction des essais nucléaires, et en particulier sur les travaux du Groupe d'experts scientifiques relatifs à la vérification sismologique d'un éventuel traité.

Avant d'aborder le sujet principal de mon intervention, je voudrais, au nom de mon gouvernement, présenter, comme document officiel de la Conférence, le texte d'une récente déclaration du Secrétaire d'Etat aux affaires extérieures, M. Clark, à l'occasion du vingtième anniversaire du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, auquel le Canada a été l'un des premiers pays à adhérer.

Comme le dit M. Clark, le Traité sur la non-prolifération "est un instrument d'une importance majeure, en ce sens qu'il oblige les parties à prendre certains engagements ayant pour but de prévenir la prolifération des armes nucléaires et qu'il favorise la coopération internationale dans le domaine des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire. Il établit en outre les principes directeurs pour la réduction négociée des arsenaux nucléaires". Le Canada attache une importance particulière à ce que tous les Etats deviennent pleinement parties à cet instrument. M. Clark a également exprimé sa satisfaction devant les progrès notables enregistrés par les négociations américano-soviétiques sur la réduction des armements nucléaires, le tout conformément aux objectifs énoncés dans les dispositions du Traité sur la non-prolifération relatives au désarmement.

J'ai déjà eu l'occasion de souligner l'importance qu'attache le Canada à l'interdiction des essais nucléaires. Cet objectif fondamental a en effet été réaffirmé par M. Clark dans son discours du 13 juin à la troisième session extraordinaire consacrée au désarmement. Le rapprochement qui s'était manifesté autour de cet objectif pendant les derniers jours de la session avait fait naître l'espoir qu'un consensus pour le début des travaux au sein d'un comité spécial de la Conférence ne saurait plus tarder. Il est donc d'autant plus décevant que, de retour à Genève, nous n'ayons pas encore été en mesure de nous mettre d'accord sur le mandat d'un tel comité. Il n'est pas trop tard pour rallier nos efforts dans ce sens. Nous sommes loin d'avoir épuisé les possibilités d'entente sur un texte de mandat. Le compromis proposé par l'ambassadeur Vejvoda et qui vient d'être remis en jeu constitue, de l'avis de ma délégation, une excellente base de départ.

(M. de Montigny Marchand, Canada)

Le Gouvernement canadien a pris bonne note de la récente initiative prise par cinq pays visant à convertir le traité sur la limitation des essais nucléaires en une interdiction complète des essais nucléaires dans tous les milieux. Comme il partage pleinement l'objectif qui consiste à réaliser le plus tôt possible une interdiction complète des essais, le Gouvernement canadien comprend facilement ce qui motive cette initiative. Il semble cependant indéniable que cette procédure a bien peu de chances d'aboutir au résultat visé. Le Canada demeure d'avis que les négociations directes constituent le seul moyen pratique de réaliser une interdiction complète et réellement vérifiable des essais nucléaires.

Malgré le fait que nous soyons toujours à rechercher les moyens de créer un organe subsidiaire pour nos travaux sur l'interdiction des essais nucléaires, il y a des lueurs d'espoir. Les négociations entre les Etats-Unis et l'Union soviétique sur la limitation des essais nucléaires progressent. La première étape de ces négociations, qui porte sur l'amélioration des techniques de vérification, devrait aboutir sous peu à la ratification du Traité sur la limitation des essais souterrains d'armes nucléaires et du Traité sur les explosions nucléaires souterraines à des fins pacifiques. Les négociations porteront ensuite, dans une deuxième phase, sur l'examen de limitations relatives à l'ampleur et au nombre des essais. Certes, ce n'est pas suffisant. Mais ce serait une erreur de vouloir nier l'importance de ces négociations. La ratification prochaine des deux traités mentionnés plus haut constitue un premier pas utile vers l'objectif largement partagé d'un traité sur l'interdiction des essais nucléaires.

Il est également encourageant de constater à la lecture du dernier rapport sur les travaux du Groupe d'experts scientifiques présenté par son président, M. Dahlman, que des progrès, peut-être lents et pénibles, mais concrets et réels, ont été réalisés vers l'objectif d'un réseau mondial de stations sismographiques pour la vérification d'un traité éventuel sur l'interdiction des essais nucléaires.

Lors de sa dernière réunion, le Groupe d'experts scientifiques a approfondi le modèle conceptuel d'un système international moderne d'échange de données sismiques et s'est mis d'accord d'une manière générale sur les normes fonctionnelles d'un système global. Les experts canadiens nous ont laissé entendre, cependant, qu'un certain nombre de problèmes demeurent sans solution quant aux mesures techniques à prendre pour mettre en place ces normes. Le Groupe a décidé d'effectuer des expériences préparatoires afin de mettre à l'épreuve certaines des fonctions proposées pour les centres de données et, ce faisant, l'expérience à grande échelle sur l'échange de données de niveau II est maintenant en cours. Les résultats de ces expériences préparatoires permettront au Groupe d'affiner la conception du système d'échange de données sismiques devant être négocié et mis en place dans le cadre d'un traité.

Le Canada attache une très grande importance à ce travail et lui donne tout son encouragement. Le Groupe a demandé à M. Peter Basham du Canada d'être le coordonnateur principal pour la planification et l'exécution de l'expérience à grande échelle, et les autorités canadiennes sont prêtes à lui accorder tout leur appui dans ce rôle important.

(M. de Montigny Marchand, Canada)

J'ai le plaisir d'annoncer qu'en tant que contribution supplémentaire à cet exercice le Canada sera l'hôte d'un atelier technique sur l'échange de données sismiques pour la vérification de l'interdiction des essais nucléaires. Cet atelier, qui s'adresse surtout aux experts, se tiendra à Yellowknife, dans le Grand Nord canadien, en septembre 1989.

L'atelier marquera l'ouverture officielle du centre sismique modernisé de Yellowknife et donnera aux participants l'occasion d'évaluer cette installation en tant que prototype du genre de stations modernes envisagées pour le futur réseau mondial de vérification sismologique. Cet atelier donnera aussi l'occasion aux participants d'évaluer les progrès accomplis et de discuter de problèmes à résoudre, et ceci à mi-chemin du déroulement de l'expérience à grande échelle sur l'échange de données. De plus amples détails sur les dates, le programme de l'atelier ainsi que les arrangements administratifs vous seront communiqués ultérieurement.

Le PRESIDENT : Je remercie le représentant du Canada de sa déclaration. Un autre membre souhaite-t-il prendre la parole à ce stade ? Je donne la parole au représentant des Etats-Unis d'Amérique, l'ambassadeur Friedersdorf.

M. FRIEDERSDORF (Etats-Unis d'Amérique) (traduit de l'anglais) : L'histoire récente de la péninsule coréenne est connue de tous ici : agression patente et attaque militaire de la Corée du Sud par la Corée du Nord, communiste; réactions des Nations Unies et assistance des Etats-Unis. L'attaque lancée aujourd'hui contre les Etats-Unis par le représentant de la Corée du Nord communiste est des plus grossières et inspire de la répugnance à ma délégation. Les Etats-Unis continueront de venir en aide à leurs alliés de par le monde lorsqu'ils seront sous la menace d'agresseurs. La présence américaine dans la péninsule coréenne est le résultat de la guerre de Corée, qui a été provoquée par la Corée du Nord.

Le PRESIDENT : Le représentant de la République populaire démocratique de Corée a demandé la parole. Je la lui donne.

M. HAN (République populaire démocratique de Corée) (traduit de l'anglais) : C'est avec la permission de l'ambassadeur qu'intervient son adjoint. Notre déclaration ne visait à attaquer personne. Nous nous sommes bornés à noter l'urgence et l'importance du moment présent pour notre péninsule, notre région et le monde. Nous n'avons fait qu'évoquer les réalités de la péninsule et nous venons d'entendre à son propos des bribes d'histoire. Il y aurait beaucoup à dire mais je m'abstiendrai de le faire ici, car ce forum n'est pas le lieu où dire clairement qui sont les responsables des problèmes régionaux. L'histoire et le temps en décideront.

Le PRESIDENT : Je remercie le représentant de la République populaire démocratique de Corée. Un autre membre souhaite-t-il prendre la parole ?



(Le Président)

J'appelle l'attention des membres de la Conférence sur la demande de participation d'un Etat non membre, le Sénégal. Une lettre à ce propos a été distribuée aux délégations, vendredi après-midi. Le représentant du Sénégal souhaiterait parler lors de notre prochaine séance plénière, le jeudi 25 août. Si aucune objection n'est présentée au secrétariat d'ici là, je propose que nous nous prononcions au début de la séance plénière, de sorte que le représentant du Sénégal puisse s'exprimer ensuite.

Avant de lever la séance, j'aurais deux brèves communications à faire. Le Comité spécial sur des arrangements internationaux efficaces pour garantir les Etats non dotés d'armes nucléaires contre le recours ou la menace du recours aux armes nucléaires, qui devait se réunir vendredi après-midi, tiendra sa prochaine séance immédiatement après la plénière du 25 août. Par ailleurs, le Comité spécial des armes radiologiques se réunira le vendredi 26 août, dans la salle VII, à 15 heures.

L'ordre du jour étant épuisé, je lève la séance. La prochaine séance plénière de la Conférence du désarmement aura lieu le jeudi 25 août, à 10 heures.

La séance est levée à 10 h 50.